

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00238

SOLARISATION DU PATRIMOINE BATI METROPOLITAIN - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SITE «NECKER» A SAINT-ETIENNE A ENERGIES STEPHANOISES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220023810

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

SOLARISATION DU PATRIMOINE BATI METROPOLITAIN - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU SITE «NECKER» A SAINT-ETIENNE A ENERGIES STEPHANOISES

Saint Etienne Métropole s'est engagée de longue date dans une ambitieuse politique de transition énergétique, incarnée par son Plan Climat Air Energie et la démarche de Territoire à Energie Positive. A ce titre, elle mène des actions permettant de développer sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur des propriétés des collectivités, et notamment sur les toitures et parkings, est une manière de répondre à cet objectif.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui définit les règles de publicité que doivent mettre en œuvre les collectivités avant d'autoriser une occupation de leur domaine, Saint-Etienne Métropole a publié en juillet 2018, un Appel à Initiative Privée (AIP), comportant plusieurs lots selon le type d'installation à prévoir. Celui-ci visant à sélectionner un ou plusieurs développeurs afin qu'ils investissent puis exploitent à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments Métropolitains et des autres collectivités du territoire volontaires, en échange d'un loyer.

Le groupement Coopawatt/Energie Partagée/Enercoop est lauréat du lot « grandes toitures » de l'Appel à Initiative Privée. Afin de développer les projets liés à ce lot, ces acteurs ont créé la société de projet Energies Stéphanoises (société par action simplifiée). C'est donc la société Energies Stéphanoises, dont Saint-Etienne Métropole deviendra prochainement actionnaire suite à la délibération du Bureau métropolitain du 10 février 2022, qui est chargée d'équiper le site « Necker » situé rue Necker à Saint-Etienne, accueillant des activités économiques. Devant l'impossibilité technique d'équiper la toiture, c'est finalement une ombrière qui sera réalisée sur les parkings du site.

La présente délibération propose ainsi d'acter la mise à disposition du parking du site en vue de la construction et de l'exploitation d'une ombrière solaire photovoltaïque, selon les modalités proposées par la convention d'occupation de l'espace public jointe à la présente délibération.

Le projet, d'une puissance de 391 kWc, prévoit l'installation de 1003 panneaux solaires. Il en découlera une production attendue de 463 MWh/an, représentant l'équivalent de la consommation de 185 foyers et permettant l'économie d'environ 83 tonnes de gaz à effet de serre non générées chaque année.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition du site à Energies Stéphanoises en vue de la construction et de l'exploitation d'ombrières solaires ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les promesses de convention d'occupation du domaine public, convention d'occupation du domaine public et tous documents permettant de mener à bien le projet ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à la section fonctionnement du budget développement durable, destination DDENERGIE, article 70388.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU